

PV de réception des travaux en matière de rénovation énergétique

La réception des travaux, avec ou sans réserves, constitue une étape-clé qui marque l'achèvement du chantier. C'est elle qui détermine le point de départ des garanties légales et des assurances qui en découlent. Sans réception des travaux, pas de garanties.

Le site Profeel propose des modèles de procès-verbaux de réception des travaux dans le domaine de la rénovation énergétique (pose de chauffe-eau thermodynamique, de système solaire combiné, isolation de plancher bas, ...).

Chaque fiche de présentation rappelle les points clés à aborder lors du projet de rénovation, et ceux devant être vérifiés une fois les travaux terminés (conformité des matériaux au devis, qualité du travail fourni, ...).

La fiche liste également les documents devant être remis par le professionnel.

Retrouvez ces fiches sur le site www.programmeprofeel.fr.